

25 mars 2020

Dans ce bouleversement sans précédent, un rayon de soleil se montre le bout du nez.

Cher membres,

De notre foyer, comme la majorité d'entre vous, pour vous nous suivons attentivement le déroulement de l'actualité. ENFIN , ce matin le gouvernement fédéral a annoncé les détails tant attendu pour venir en aide aux citoyens et travailleurs. Toujours afin de ne pas se substituer aux sources officielles, nous vous invitons à lire l'article ci-dessous. Nous avons souligné en gras les infos de première importance pour vous.

Voici le résumé de l'annonce faite ce matin par le gouvernement fédéral : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/instaure-la-prestation-canadienne-durgence-pour-venir-en-aide-aux-travailleurs-et-aux-entreprises.html>

Extrait :

La PCU viserait les Canadiens qui ont **perdu leur emploi**, qui tombent malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne atteinte de la COVID-19, ainsi que les parents qui doivent cesser de travailler pour s'occuper d'enfants malades ou qui doivent rester à la maison en raison de la fermeture des écoles et des garderies. La PCU s'appliquerait aux salariés **de même qu'aux travailleurs contractuels et aux travailleurs autonomes** qui ne seraient autrement pas admissibles à l'assurance-emploi.

De plus, les **travailleurs qui ont toujours un emploi**, mais qui ne reçoivent aucun revenu en raison d'interruptions du travail causées par la COVID-19, seraient également admissibles à la PCU. Cette prestation aiderait les entreprises à garder leurs employés en poste pendant qu'ils gèrent ces moments difficiles, tout en leur permettant de conserver la capacité de reprendre rapidement leurs activités dès que cela sera possible.

Le régime d'assurance-emploi n'a pas été conçu pour traiter le volume sans précédent de demandes reçues au cours de la dernière semaine. Compte tenu de cette situation, tous les Canadiens qui ne peuvent plus travailler à cause de la COVID-19, qu'ils soient admissibles ou non à l'assurance-emploi, pourraient recevoir la PCU, ce qui leur garantirait l'aide au revenu dont ils ont besoin en temps opportun.

*Les demandeurs commenceraient à recevoir leurs paiements de PCU dans les 10 jours suivant la présentation de leur demande. La prestation serait versée toutes les quatre semaines et serait offerte du 15 mars 2020 au 3 octobre 2020.*

- 30 -